

ITIE

La Transparence au service du développement durable



59, Rue Dr Thèze, 6ème étage, Dakar - Tél. : (00 221) 33 821 69 72
 E-mail : eitisenegal@gmail.com - Site web : www.itie.sn

ITIE
 Initiative pour la Transparence dans
 les Industries Extractives du Sénégal

- ◆ Les richesses issues des ressources naturelles peuvent contribuer à amener un pays sur le chemin de la croissance économique et du développement social.
- ◆ Un des postulats de l'ITIE est que les ressources naturelles telles que l'or, les phosphates, le zircon, le gaz, le pétrole, etc, appartiennent à l'ensemble des citoyens qui veulent connaître ce que l'activité minière et pétrolière rapporte effectivement à la nation.
- ◆ De plus, la contribution réelle du secteur extractif au budget de l'Etat ainsi qu'à l'économie nationale n'était pas toujours connue du public.
- ◆ Pour s'assurer que ces ressources profitent bien à tous les citoyens, il est essentiel d'obtenir plus de transparence dans la gestion des industries extractives au Sénégal. C'est ainsi qu'en 2013, le Gouvernement du Sénégal a demandé et obtenu le statut de « Pays Candidat » à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives.
- ◆ L'adhésion de la République du Sénégal à l'ITIE marque la volonté du Gouvernement de consolider la gouvernance de ses ressources publiques et de renforcer la transparence dans la gestion de ses richesses nationales.

→ Qu'est-ce que l'ITIE ?

L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) est une norme internationale qui vise à améliorer la transparence et la redevabilité dans la gestion des ressources minières, pétrolières et gazières.

- 1 Un **Groupe multipartite** (gouvernement, entreprises, société civile) décide de la manière dont son processus ITIE devrait fonctionner. 
- 2 Les **revenus** du gouvernement et les **paiements** sont divulgués dans un **rapport ITIE**. 
- 3 Les conclusions sont communiquées afin de susciter **une prise de conscience et un débat public** sur la gestion des ressources. 

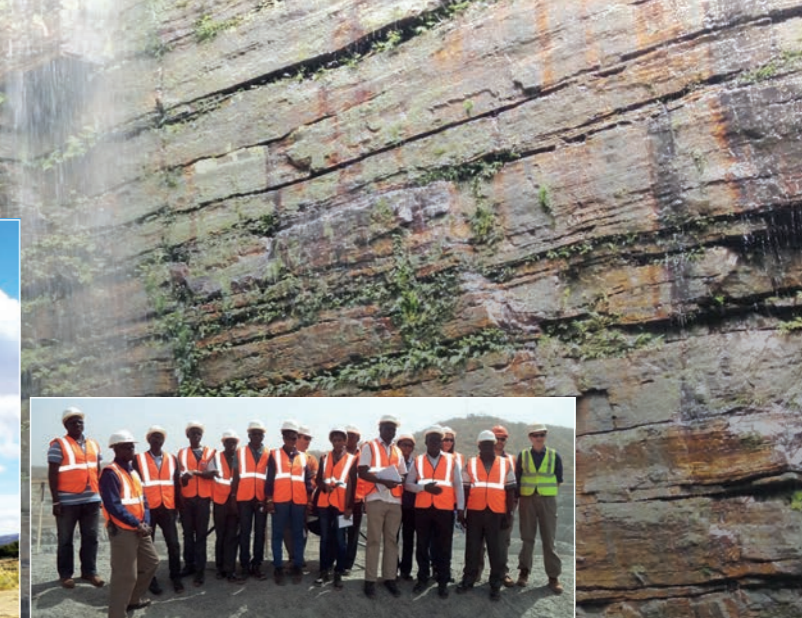


→ Comment ça marche ?

L'Etat, les entreprises minières et pétrolières et les organisations de la société civile travaillent ensemble pour améliorer la gestion des ressources naturelles en mettant en œuvre la Norme ITIE.

Les structures administratives et les entreprises extractives titulaires de permis reçoivent des formulaires et procèdent respectivement aux déclarations des revenus et des paiements issus du secteur extractif.

Les formulaires sont collectés par un Administrateur Indépendant qui effectue les rapprochements des déclarations sous la supervision du Groupe multipartite. Les informations ainsi traitées sont publiées dans un rapport ITIE qui passe en revue les procédures et pratiques de gouvernance dans le secteur depuis l'octroi des licences jusqu'à l'utilisation des revenus. Le rapport ITIE est accessible au grand public.



→ Gouvernance

Le Décret n° 2013-881 du 20 juin 2013 institue le Comité national ITIE qui comprend un Groupe Multipartite (GMP) et un Secrétariat Permanent.

- ◆ Le Groupe Multipartite (GMP) est constitué des représentants de l'Etat, des entreprises extractives et des organisations de la société civile. Le GMP est composé de trois commissions que sont : (1) Audit et Collecte, (2) Communication et (3) Renforcement des capacités.
- ◆ Le Secrétariat permanent est le bras technique du Comité national. Il assure la mise en œuvre du plan d'action ITIE au Sénégal. Il est responsable de l'exécution et du suivi des décisions du Groupe Multipartite.

→ Pourquoi adhérer à l'ITIE ?

L'ITIE permet au Gouvernement :

- ◆ de promouvoir le dialogue entre acteurs afin de restaurer la confiance et de prévenir les conflits ;
- ◆ d'améliorer le suivi des opérations et la collecte des revenus ;
- ◆ de lutter contre la corruption et rendre propice l'investissement.

L'ITIE permet aux citoyens et aux communautés affectées :

- ◆ de disposer d'informations fiables sur le secteur extractif ;
- ◆ de veiller à la répartition équitable des revenus issus des industries extractives ;
- ◆ de demander des comptes librement au Gouvernement et aux entreprises extractives.

L'ITIE permet aux compagnies extractives :

- ◆ d'avoir un accès plus facile à des sources d'informations fiables et organisées pour les investisseurs ;
- ◆ de bénéficier d'un climat d'investissement stable ;
- ◆ d'entretenir de meilleures relations avec les communautés, la société civile et l'Etat ;
- ◆ de renforcer leur image et de valoriser leurs initiatives RSE.

Les 7 exigences de la Norme ITIE

1. Un suivi rapproché par le Groupe multipartite.
2. La publication régulière et ponctuelle de rapports ITIE.
3. Des rapports ITIE contenant des informations contextuelles sur les industries extractives.
4. La publication de rapports ITIE exhaustifs incluant la divulgation gouvernementale complète des revenus issus des industries extractives ainsi que la divulgation de tous les paiements significatifs versés au gouvernement par les entreprises pétrolières, gazières et minières.
5. Un processus d'assurance crédible basé sur l'application de normes internationales.
6. Des rapports ITIE compréhensibles, activement promus, accessibles au public et contribuant au débat public.
7. Que le Groupe multipartite prenne des mesures pour agir en fonction des enseignements tirés et évaluer les résultats et l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE.